

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 MARS 2024

Le 07 Mars 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC, légalement convoqué le 1^{er} Mars 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUSETTI, FLEURT, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme DALCIN Conseillère M ^{ale}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CADRET	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
M. SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. SEGUIN, MICHELON et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

377 - **OBJET** : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation d'attributions

Ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N° 5 du 4 Juin 2020, instituant une délégation d'attributions au Maire, selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil Municipal des actes accomplis. Il s'agit de :

- ☞ 030 Couverture du risque flotte automobile par la société AXA
- ☞ 001 Renouvellement convention mise à disposition d'un local au profit de l'association « le vingt et un »
- ☞ 002 Avenant convention mise à disposition salle la forêt au profit de l'association Rucher école API formation
- ☞ 003 Convention fourniture de repas au CCAS de Bégadan du 19 au 23 Février 2024
- ☞ 004 Convention fourniture de repas à l'EHPAD Résidence « Marie-José Lalanne » de Vendays Montalivet
- ☞ 005 Fin de mise à disposition d'un local communal au profit des restos du cœur
- ☞ 006 Convention mise à disposition d'un local communal au profit des restos du cœur
- ☞ 007 Convention de fourniture de repas à la commune de Bégadan au 1^{er} Avril 2024
- ☞ 008 Convention de fourniture de repas au CCAS de Bégadan au 1^{er} Avril 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20240307-377-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/03/2024



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD